

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 24 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

| N° du diplôme | Civilité | Nom | Prénom |
|----------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| CPARA260016 | Monsieur | ALEXANDROWITSCH | Gabin |
| CPARA260017 | Madame | BEAUFILS | Coralie |
| CPARA260018 | Madame | COURRIOUX | Tifany |
| CPARA260019 | Madame | FOULLU-CHAIX | Maëva |
| CPARA260020 | Madame | MARTIN | Maëlys |
| CPARA260021 | Madame | REYMOND | Orlane |
| CPARA260022 | Monsieur | REYNARD | Lorys |
| CPARA260023 | Madame | SALIQUES | Clémence |

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/03/2026

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER
signé